Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

Direction des Affaires Administratives et Générales

المملكة المغربية

وزارة الاقتصاد والمالية

مديرية الشؤون الإدارية والعامة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX

N°24/2023/MEF/FOR

RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, AUX COOPERATIVES OU UNE UNION DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Le 13 Juillet 2023 à 10h, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) du Ministère de l'Economie et des Finances , sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances, 2ème étage, Quartier administratif – Rabat- Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet la réalisation des prestations de formation au profit du personnel du Ministère de l'Economie et des Finances, en 2 lots :

Lot n°1 : Formation sur la gestion du Patrimoine et de la logistique ;

Lot n°2 : Formation sur la Communication digitale et Gestion de l'information.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie et des Finances - Rabat - Chellah. Bureau n° 208, 2ème étage Entrée «D»,** Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gov.ma **(Rubrique «Appel d'Offres»)**.

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
  - Lot 1 : (3600,00 DH) Trois Mille Six cents dirhams.
  - Lot 2 : (6000,00 DH) Six Mille dirhams.
- L'estimation des coûts des prestations est fixée à :
  - Lot 1 : Deux cent quarante mille dirhams (240 000,00 Dhs) toutes taxes comprises.
  - Lot 2 : Quatre cent trois mille deux cents dirhams (403 200,00 Dhs) toutes taxes comprises.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 6** du règlement de la consultation.

En application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) ;

- Des article 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019) ;

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et par l'article 6 du règlement de consultation.